

**COMMUNE LE FENOILLER**

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE</b>
<b>Décision n° DEC2023-032</b>
<b>Objet : Avenant 1 – Accord cadre pour les vérifications périodiques des extincteurs et exutoires de fumée - avec l'entreprise EXTINGTEURS NANTAIS</b>

**Le Maire de la commune du FENOILLER,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122-22,  
**Vu** l'article L2194-1 du Code de la commande publique,  
**Vu** la délibération du 7 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal du Fenouiller a délégué à son maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dans la limite de 900 000 € HT ainsi que des avenants y afférant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2022-018 en date du 4 avril 2022 actant de l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre de vérification périodiques des bâtiments communaux, porté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles,  
**Vu** la Délibération n °2022-03-116 du 7 avril 2022 du Conseil de la Communauté d'agglomération actant la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre de vérifications périodiques des bâtiments communaux,  
**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles du 30 mars 2023 portant attribution des lots les contrôles et vérifications périodiques réglementaires,

lots	Types de vérification	Entreprises retenues
1	Vérifications périodiques des installations électriques	SOCOTEC Equipements
2	Vérifications périodiques des VMC	BUREAU VERITAS EXPLOITATION
3	Vérifications périodiques des installations de gaz	DEKRA INDUSTRIAL
4	Vérifications périodiques des extincteurs	SAS EXTINGTEURS NANTAIS
5	Vérifications périodiques des portails automatiques et ascenseurs	BUREAU VERITAS EXPLOITATION
6	Vérifications périodiques des jeux et équipements sportifs	CBR CONTRÔLE
7	Vérifications périodiques des risques liés aux légionnelles	EUROFINSHYDROLOGIE OUEST
8	Vérifications périodiques des équipements professionnels	DEKRA INDUSTRIAL

**Considérant** que la liste des bâtiments communaux à contrôler au titre du lot 4 – Vérifications périodiques des extincteurs et exutoires à fumée, a été établie de manière incomplète.

**Considérant** aussi qu'il est nécessaire d'y adjoindre les bâtiments municipaux suivants :

Site	Adresse
Complexe sportif	Rue de la Tucasserie
Ecole publique le Petit Prince - Restaurant scolaire	Rue de la grande Vigne
Mairie et Agence postale	Rue du Centre

## DECIDE

**Article 1** : De signer l'avenant n°1 à l'accord cadre concernant les contrôles et les vérifications périodiques réglementaires lot 4 - des systèmes de sécurité incendie.

**Article 2** : Le montant total du marché pour le lot 4 reste inchangé.

**Article 3** : Les autres clauses et conditions du marché sont inchangées.

**Article 4** : La Direction Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Le Fenouiller, le 4 octobre 2023

Le Maire,



Isabelle TESSIER

### Diffusion : EXTINCTEURS NANTAIS

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*